

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-JEAN-DE-DIEU  
MRC DES BASQUES**

**27 avril 2022**

À une séance extraordinaire du conseil municipal tenue à huis clos, dans le respect des règles sanitaires, au lieu habituel des délibérations, mercredi le 27 avril 2022, à laquelle étaient présents :

Monsieur            Jean-Claude Malenfant  
  
Mesdames            Colombe April  
                          Annie Lévesque-Lauzier  
  
Monsieur            Stéphane Rioux  
                          Jean-Pierre Bélisle  
                          Bruno Gamache

Tous les conseillers (ères) formant quorum sous la présidence de M. Jean-Claude Malenfant, maire.

Était également présent à ladite assemblée M. Daniel Dufour, directeur général/greffier-trésorier de la Municipalité de Saint-Jean-de-Dieu, agissant à titre de secrétaire d'assemblée.

Était absent M. le conseiller Jean-Marie Côté

Les membres du conseil présents confirment que l'avis de convocation et l'ordre du jour de la présente séance extraordinaire ont été notifiés dans les délais légaux. Le maire signale donc qu'elle est régulièrement tenue selon la loi.

**2022-04-078**

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est **PROPOSÉ** par M. le conseiller Jean-Pierre Bélisle  
Et **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers présents

**QUE** l'ordre du jour soit et est adopté tel que rédigé et signifié.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

**2022-04-079**

**RÉSOLUTION – DEMANDE DE MODIFICATION DU CONTRAT DE DÉNEIGEMENT ET DE DÉGLACAGE DES ROUTES 293 ET 295**

**ATTENDU QUE** l'entretien d'hiver des routes 293 et 295 est sous l'autorité du ministère des Transports du Québec;

**ATTENDU QU'**en décembre 2019, la Municipalité de Saint-Jean-de-Dieu signait un addenda au contrat d'entretien des routes 293 et 295 pour ajouter un segment de 4,402 km pondéré situé sur les territoires de Saint-Clément et de Saint-Cyprien;

**ATTENDU QUE** depuis cette signature, certains employés réguliers ont quitté l'organisation, ce qui dans le contexte de la rareté de la main d'œuvre, a occasionné la surutilisation des ressources restantes;

**ATTENDU QUE** le contrat signé avec le Ministère des transports prévoit à l'article 11 la possibilité de ne pas accepter une tacite reconduction si la municipalité transmet un avis en ce sens avant le 1<sup>er</sup> mai;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est **PROPOSÉ** par M. le conseiller Bruno Gamache  
Et **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers présents,

**QUE** la Municipalité de Saint-Jean-de-Dieu confirme au Ministère des Transports du Québec son désaccord pour une tacite reconduction des engagements contractuels pour l'entretien d'hiver des routes 293 et 295;

**QUE** la Municipalité demande au ministère susmentionné de retirer l'entretien du tronçon de 4,34 km pondéré situé sur les territoires municipaux de Saint-Cyprien et Saint-Clément;

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2022-04-080

**RÉSOLUTION – ENGAGEMENT DE M. JEAN-LUC BEAULIEU COMME PRÉPOSÉ AUX RÉSEAUX D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT**

**ATTENDU** le processus de recrutement pour l'engagement d'un nouveau préposé au service des travaux publics (réseaux d'aqueduc et d'égouts);

**ATTENDU QUE**, suite au processus de recrutement, le comité de sélection recommande d'accepter la candidature de monsieur Jean-Luc Beaulieu;

EN CONSÉQUENCE,

Il est **PROPOSÉ** par Mme la conseillère Colombe April  
Et **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers présents

**QUE** le préambule fait partie de la présente résolution.

**QUE** ce Conseil, sur recommandation du comité de sélection, procède à l'embauche de monsieur Jean-Luc Beaulieu au poste de préposé aux réseaux d'aqueduc et d'égout, embauche assujettie à une période probatoire de 6 mois.

**QUE** les conditions salariales et d'embauche soient celles prévues à l'échelon «1» de l'échelle salariale D.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2022-04-081

**RÉSOLUTION – RESSOURCES HUMAINES**

**ATTENDU QUE** les activités estivales requièrent l'engagement de ressources affectées aux services et projets estivaux ;

POUR CES MOTIFS,

Il est **PROPOSÉ** par M. le conseiller Stéphane Rioux  
Et **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers présents

**D'APPROUVER** l'engagement de Mlle Félicia Rioux à titre de coordonnatrice de terrain de jeux et de mesdemoiselles Nada Bernier, Alycia Rioux et Alexia Gamache à titre de monitrices de terrain de jeux;

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2022-04-082

**RÉSOLUTION – VENTE DE SURPLUS D'ACTIFS**

**CONSIDÉRANT QU'**une (1) offre d'achat a été déposée par M. Clermont Lauzier pour la souffleuse à neige usagée de marque SICAR 1995 qui n'est plus utile au département des travaux publics, au montant de 10 000.00 \$, excluant les taxes;

EN CONSÉQUENCE,

Il est **PROPOSÉ** par M. le conseiller Stéphane Rioux  
Et **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers présents

**D'ACCEPTER** l'offre d'achat formulée par M. Clermont Lauzier pour l'achat de la souffleuse SICAR 1995 et **DE VENDRE** à ce dernier ledit véhicule usagé pour un montant de 10 000.00 \$, excluant les taxes, sans aucune garantie de qualité et sans garantie légale;

**DE CONFIRMER** la vente d'un set de fourches à M. Clermont Lauzier pour la somme de 625 \$ sans garantie de qualité;

**D'AUTORISER** le directeur-général à signer tout document pertinent à la vente dudit véhicule et conditions mentionnés ci-dessus.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

**2022-04-083**

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est **PROPOSÉ** par M. le conseiller Bruno Gamache  
Et **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers présents

**QUE** la séance soit levée. Il est 19h56.

---

Jean-Claude Malenfant,  
Maire

---

Daniel Dufour,  
Directeur général